

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs
Etranger : Port en sus

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne 80 frs

Minimum 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix :

Minimum 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION;

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation). 1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Droit Moderne de première instance de Lomé et de ses sections des Lacs, Kloto, Yoto, Tchaoudjo, Kozah et Oti.

Suivant réquisition, n° 12353, déposée le 3 février 1986, M. Agbakou Tronou, profession de directeur de l'hôtel « Blanc-Blanc », demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 83 ca situé à Bè, commune de Lomé connu sous le nom de Hédjé-Kpota et borné au nord par le lot n° 87, au sud par la rue lagunaire, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par les lots n°s 101 et 115 et une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12354 déposée le 10 janvier 1986 M. Laban Edjé Kodjo profession d'Inspecteur Principal des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékouakpoe, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 82 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbélépédogan et borné au nord par les lots n°s 872 et 873, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12355, déposée le 4 février 1986, Mme Gozo Adakouvi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, 27 Rue du Grand Marché, majeure, non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi T. Adjetei, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a, 96 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 632, au sud par le lot n° 630, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 620.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12356, déposée le 4 février 1986, M. Adja Aklesso, profession d'employé à la caisse d'épargne, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjetei, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 88 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 1700, au sud par le lot n° 1698, à l'est par le lot n° 1689 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12357, déposée le 5 février 1986, M. Codjo Délava (Jean Claude), profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé, 52 rue Jean Bart, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 28 ca situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2807, au sud par le lot n° 2805, à l'est par les lots n°s 2821 et 2822, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12358, déposée le 5 février 1986, M. Nuwossan Amouzou Yawo, profession d'assistant-médical, demeurant et domicilié à Lomé, 420 rue du Séminaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 76 ca situé à Tokoin, commu-

ne de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 2030 et 2040.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12359, déposée le 5 février 1986, M. Bassabi Derman Tamimou, profession de professeur-licencié au Lycée de Gbényédji, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 47 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n°s 2561 et 2571, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12360, déposée le 5 février 1986, M. Houessou Folly Kodjo, profession de préposé des douanes, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Casablanca, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 43 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Casablanca et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par M. Aye-nou (Benoit), à l'est par M. Amouzou Koffi et à l'ouest par la propriété Kponvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12361, déposée le 6 février 1986, M. Afanou Komlan Fafamé, profession de conservateur des bibliothèques à l'UB, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Pa de Souza, 91 rue Domlan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Anfoin, préfecture des Lacs, et borné au nord par le lot n° 95, au sud par le lot n° 100, à l'est par la route Anfoin-Aného et à l'ouest par les lots n°s 97 et 98.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12362, déposée le 6 février 1986, M. Armattoe Kokouvi, profession de commerçant demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 52 ca situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Nagatévi et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12363, déposée le 6 février 1986, M. Gbedey Anani Biova, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé-Klikamé (Studio Photo Le Mono), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 59 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par les propriétés Batakoua Watama et da Silveira, au sud par une rue en projet, à l'est par la propriété Kaburé Kodjo et à l'ouest par la propriété Rocuner Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12364, déposée le 6 février 1986, Mme Edoh Afiavi, profession d'employée à la BCEAO demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 73 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 1310, au sud par le lot n° 1307 à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 1287 et 1288.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12365, déposée le 6 février 1986, M. Kossi P. E. Amegnizin, profession de professeur à la faculté de médecine à l'U.B., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 04 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par la propriété Djezé Séké, au sud et à l'est par le titre foncier n° 14568 RT et à l'ouest par la collectivité Agbokou Yewénou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12366, déposée le 7 février 1986, M. Assiongbon Foligan, profession d'agent de la banque BTCI, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Tabligbo, préfecture de Yoto et borné au nord par les lots n° 182 et 193, au sud par une ruelle, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12367, déposée le 12 février 1986, M. Dorso Benyi (Benjamin), profession de directeur d'entreprise de construction, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-central, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 80 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'est par les lots n° 41 et 45, au sud par la rue du docteur Chaold et à l'ouest par la route Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12368 déposée le 12 février 1986, M. Tété Wilson Bahun profession de Receveur des Domaines, demeurant et domicilié à Lomé, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 43 ca situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'est par le surplus de la réserve administrative, à l'ouest par la réquisition n° 12174.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12369, déposée le 12 février 1986, M. Tètè Wilson Bahun profession de receveur des domaines, demeurant et domicilié à Lomé, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 29 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Klikame et borné au nord et à l'est par le surplus de la réserve administrative, au sud par une rue non dénommée, à l'ouest par la réquisition n° 12151.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12370, déposée le 12 février 1986, M. Tètè Wilson Bahun, profession de receveur des domaines, demeurant et domicilié à Lomé, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 23 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par le surplus de la réserve administrative, au sud par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12371, déposée le 12 février 1986, M. Tètè Wilson Bahun, profession de receveur des domaines, demeurant et domicilié à Lomé, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 76 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par le surplus de la réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12372, déposée le 12 février 1986, M. Tètè Wilson Bahun, profession de receveur des domaines, demeurant et domicilié à Lomé, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 19 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, à l'est et à l'ouest

par le surplus de la réserve administrative, au sud par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12373, déposée le 12 février 1986, M. Tètè Wilson Bahun, profession de receveur des domaines demeurant et domicilié à Lomé, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 69 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'ouest par le surplus de la réserve administrative, à l'est par une rue transversale.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12374, déposée le 12 février 1986, M. Tètè Wilson Bahun, profession de receveur des domaines demeurant et domicilié à Lomé, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 88 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord, au sud et à l'ouest par le surplus de la réserve administrative, à l'est par la rue transversale.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12375, déposée le 12 février 1986, M. Tètè Wilson Bahun, profession de receveur des domaines demeurant et domicilié à Lomé, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 77 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'ouest par le surplus de la réserve administrative, au sud par une rue non dénommée et à l'est par la rue transversale.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat togolais, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12376, déposée le 13 février 1986, M. Assih Hao Kayé, profession de directeur-général de la UAC, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (s/c de Me Adjao Aquereburu, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de

la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a situé à Agoè-Nyive, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovi et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 15 et 16, à l'ouest par les lots n°s 202 et 203.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12377, déposée le 13 février 1986, Mme Degbo-Houmey Tchotchovi, épouse Accoh, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Bangui (RCA), de passage à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (s/c de M. Degbo-Houmey Amoussouvi — BTCI-Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 80 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée au sud par le lot n° 836, à l'est par le lot n° 841 et à l'ouest par le lot n° 839.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12378, déposée le 14 février 1986, M. Adigo Messan (Valentin), profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Solidarité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 63 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par la propriété Adigo Messan et à l'ouest par la propriété Attisso Nana.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12379 déposée le 14 février 1986, M. Adigo Messan (Valentin) profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Solidarité majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 10 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Soviépe et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par la propriété Avoulété Gakpé et à l'ouest par la propriété Adigo Messan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12380 déposée le 14 février 1986, M. Kuevi Akoe Aho Folly, profession d'Employé de Commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 45 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par le lot n° 2338, au sud par le lot n° 2336 et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12381, déposée le 14 février 1986, Mlle Sossou Ahoéfa profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 14 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2336, au sud par les lots n°s 2327, 2333 et 2334, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 2328.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12382, déposée le 14 février 1986, M. Dosseh Adjanoh Spirio Osborne Bonou Messan, profession de mécanographe à l'Assemblée Nationale demeurant à Dakar (Sénégal), et domicilié à Lomé-Tokoin N'Kafu majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 12 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de N'Kafu et borné au nord et au sud par la collectivité Dachia, à l'est par le T.F. n° 2237 T.T., à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est' à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12383, déposée le 14 février 1986, M. Gnininvi Komlangan profession de comptable à Air Afrique demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Gnininvi Anani, Agent de Banque à la BCEAO demeurant à Dakar, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un

immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 70 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par un passage, au sud par le lot n° 1975, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1970.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.384, déposée le 18 février 1986, M. Achiangbo Doméfa profession d'Imprimeur à l'Imprimerie ACIR, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 32 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n°s 680 et 685, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.385, déposée le 18 février 1986, M. Aholou Afansinou profession de Mécanicien-Auto, demeurant et domicilié à Lomé-Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 99 ca situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom de Bè-Klikamé et borné au nord et à l'est par la famille Djadoo Aklikokou, au sud par la propriété Légbo Ahialegbédji et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.386, déposée le 18 février 1986, M. Bouraïma Abalossem profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 01 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom d'Atiéguou et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n°s 600 et 602.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.387, déposée le 19 février 1986, M. Atchikiti Ségla profession de Gendarme en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité

togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 24 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 2.018 et 2.027, au sud par les lots n°s 2015 et 2024, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.388, déposée le 20 février 1986, M. Segbor Eliké Kofi profession d'Administrateur Civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 38 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot n° 1859, au sud par le lot n° 1857, à l'est par le lot n° 1865 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 12389 déposée le 20 février 1986 M. Kponton G. K. Quam profession d'Agent d'Exploitation à Air Afrique demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 27 ca situé à Akodessewa, Commune de Lomé connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par la propriété Mathia et à l'est par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12390 déposée le 20 février 1986 M. Koglo Kossivi profession d'Officier de Police à la Sûreté Nationale, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi Adjetey, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 07 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par les lots nos 2372 et 2364, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12391 déposée le 21 février 1986 M. Segbefia Komla Mawutowu profession d'Inspec-

teur de l'Education Nationale, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 42 ca situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par la propriété de la Commune de Kpalimé, au sud par les lots n°s 20 et 21, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.392, déposée le 26 février 1986, Mme Kukui-Gliga Mawulabiwo Tuna (RéGINE) profession de Dactylographe, demeurant et domiciliée à Paris, 20 Rue Firmin Genier, 75018 — France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 16 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par les lots n°s 6 et 7, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12393, déposée le 26 février 1986, M. Vovor Edoth profession de Directeur adjoint à la BCEAO demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 95 ca situé à Kpalimé, Commune de Kpalimé connu sous le nom de Nogota et borné au nord par le lot 9, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 19 et la famille Guidi-guidi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12394 déposée le 26 février 1986, M. Mémène Seyi Kériké profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé (Camp militaire) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 27 a 18 ca situé à Sokodé, Préfecture de Tchaooujo connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par M. Boukari Idrissou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12395 déposée le 26 février 1986, M. Raouf Adeniyi Tijani profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 05 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi-Nyivémé et borné au nord par la propriété Minyanou Ayao, au sud par Minyanou Ayao et la route Agoè-Nyivé-Adidogomé, à l'est par la propriété Totokpui Agbagli et à l'ouest par la collectivité Adé Anika.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12396 déposée le 26 février 1986, M. Dosseh Azonwoubo, profession de gérant, de société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard Circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la promotion agricole, industrielle, immobilière et Commerciale (PRO-MAICO) S.A.R.L. demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 81 ca situé à Tabligbo, Préfecture de Yoto et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 47 et 67.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PRO-MAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12397 déposée le 26 février 1986, M. Dosseh Azonwoubo, profession de gérant de société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la Promotion Agricole, Industrielle Immobilière et Commerciale (PROMAICO), S.A.R.L., demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 61 ca situé à Tabligbo, Préfecture de Yoto et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par les lots n°s 45 et 64.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PRO-MAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels, ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12398, déposée le 26 février 1986, M. Lawani Badamassi profession d'Inspecteur de l'Enseignement du 2e degré, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de

9 a 37 ca situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue en projet, au sud par la propriété Walla, à l'est et à l'ouest par la propriété Aya Legbezim.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12399, déposée le 26 février 1986, Mme Grunitzky Brett Sampeh Akouavi profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 21 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 264 et 265, à l'est par le lot n° 262 et à l'ouest par le lot n° 267.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12400, déposée le 26 février 1986, Mme Johnson Efoua Beniwa Vidjia, épouse Abbey, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 12 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 267 et 270, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 265, et à l'ouest par le lot n° 272.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12401, déposée le 26 février 1986, Mme Laban Sina Moko profession d'Assistant Administratif à TOGO et SHELL, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 91 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 405 et 403, au sud et à l'est par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12402, déposée le 26 février 1986, M. Laban Komlan profession d'Agent de Banque U.T.B. demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la Républi-

que togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 30 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 408, au sud par les lots n°s 403 et 404, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 406.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12403, déposée le 27 février 1986, M. Locoh Donou Affo profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Doumassessé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 62 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les familles Azamela et Thossou, au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12404, déposée le 27 février 1986, M. Dan-Merogo Salé profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 13 ca situé à Mango, Préfecture de l'Oti connu sous le nom de Zongo et borné au nord par les propriétés Seydou, Miziyawa Mama et la R.N.E.T., au sud par un terrain non immatriculé et la route nationale n° 1 Lomé-Ouagadougou, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12405 déposée le 27 février 1986, M. Ames Kofi « Francis », profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, 14 rue Simon Dogbé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 07 ca situé à Agbodrafo, Préfecture des Lacs et borné au nord par la propriété Agbéléssessi Sewavidjin, au sud par la propriété Tchotcho Missembia, à l'est par la propriété Messan Houmigna et à l'ouest par la route menant à l'Hôtel Le Lac.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.